

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



29^{ème} Rallye de Mezidon Vallée d'Auge Samedi 17 mai et dimanche 18 mai 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :à l'obtention du visa
Ouverture des engagements :à l'obtention du visa
Clôture des engagements :lundi 05 mai 2025 à 00h00
Parution du carnet d'itinéraire :Samedi 17 mai 2025
Dates et heures des reconnaissances :Samedi 17 mai 2025 de 09h00 à 18h30
Vérifications administratives le samedi 17 mai 2025 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Lieu : Maison des associations - 14270 MEZIDON-CANON
Vérifications techniques le samedi 17 mai 2025 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Lieu : Place de la gare – 14270 MEZIDON-CANON
Heure de mise en place du parc de départ le samedi 17 mai 2025 de 09h00 à 18h00 Lieu : La Loco – 14270 Mezidon Vallée d'Auge
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : samedi 17 mai à 14h30 Lieu : Maison des Associations
Publication des équipages admis au départ le : samedi 17 mai à 19h00 Lieu : Maison des Associations
Publication des heures et ordres de départ le : dimanche 18 mai à 08h00 Lieu : Maison des Associations
Départ de : Parc fermé, la Loco
Publication des résultats partiels le : dimanche 18 mai à partir de 17h00, Maison des Associations
Arrivée à : Parc fermé, la Loco
Vérification finale le : dimanche 18 mai, après l'arrivée de la dernière voiture Lieu : Mezidon-Canon
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : dimanche 18 mai après la dernière voiture à La Loco
Remise des prix le : dimanche 18 mai à l'arrivée de la dernière voiture à la Loco

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Augeronne Automobile organise le rallye de Mezidon Vallée d'Auge en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie, le 12/02/2025 sous le numéro 19 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 128 en date du 12/02/2025.

Comité d'Organisation

Président : Mme Chantal LEBEL

Membres : Les membres de l'écurie Augeronne Automobile

Secrétariat du Rallye, Adresse : 43, rue de la pépinière – 14270 MEZIDON-CANON

Téléphone : 0684236326

Mail : lebel-chantal@bbox.fr ou lnhaouit@gmail.com

Permanence du Rallye : Salle des associations – 14270 MEZIDON-CANON

Lieu, date, horaire : Le 17 mai 2025 de 09h00 à 18h30 jusqu'au 18 mai jusqu'à 20h00

Organisateur technique

Nom : Écurie Augeronne Automobile

Adresse : 43, rue de la pépinière 14270 MEZIDON-CANON

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Françoise MAWDSLEY..... Licence n°1653
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme Annie CORDEL..... Licence n°1568 M. Christian BOUCHARD..... Licence n°35065
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M. François JARDIN..... Licence n°20414
Directeur de Course	M. Alain OVIEVE..... Licence n°196080
Directeurs de Course	M. Lucien VARANGLE..... Licence n°36384 M. Jacky FRANCOISE..... Licence n°115323
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	M. Jean-Denis JOSSE..... Licence n°34725 M. Jacques LE GALL..... Licence n°9383
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES	M. Jacques DE LA RIVIERE..... Licence n°12643
Commissaire Technique responsable	M. Jean-Pierre FOURRE..... Licence n°2364
Commissaires Techniques adjointes	M. Jean-Louis AUBLE..... Licence n°4592 M. William BLOT..... Licence n°236179 M. Jacques SALENNE..... Licence n°18219
Médecin chef	Dr Hervé GALLOIS..... Licence n°332301 Dr Margot DUCAS
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Claire LEBRUN..... Licence n°34860
Chargé des relations avec la presse	Tous les membres de l'écurie Augeronne automobile
Chronométrateurs :	
Départ ES 1/3/5	M. Arnaud LEBAILLIF..... Licence n°3346 Mme Agnès FERAY
Départ ES 2/4/6	Mme Katia DE JONG..... Licence n°318382 M.



Arrivée ES 1/3/5	M. Dominique RIVIERELicence n°257520
	M. Marc CADENAT
Arrivée ES 2/4/6	Mme Anouk MAWSDLEY.....Licence n°1652
	M. Stephan MEUBRY.....Licence n°180551
Classement	Chronolive
Speaker	M.Guy VALLOT.Licence n°40101

1.2P. ELIGIBILITE

Le rallye de Mezidon Vallée d'Auge compte pour :

- Coupe de France des rallyes 2025,
- Championnat de la Ligue de Normandie 2025
- Championnat de l'ASA Normandie 2025
- Championnat de l'ACO 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception de leur engagement, la liste des engagés sera mise à jour régulièrement sur la page Facebook du rallye.

Aucun horaire de vérifications techniques ne sera attribué. Nous comptons sur les équipages pour respecter les horaires de passage de **09h00 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Mezidon Vallée d'Auge doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 05 mai 2025 à 00h00 à l'adresse suivante :

Hélène HAQUIT
320 chemin Michel Martin
Ecajeul
14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum, soit 165 modernes et 15 VHC.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **320 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **660 €**
- Équipage exclusivement féminin : **250 €**



3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, avec chèque à l'ordre de : écurie Augeronne automobile.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans la zone industrielle Zuckermann à Mezidon-Canon.

Aucune assistance ne sera autorisée au sein de la station de lavage, ainsi qu'aux alentours de l'entreprise « What's cooking ». Les interdictions de stationnement devant les points d'eau réservés aux sapeurs-pompiers devront être **impérativement** respectées.

Afin d'optimiser la place et pour la circulation des véhicules de course, seuls les véhicules qui auront apposé un sticker « **assistance** », et les véhicules munis du sticker « **reconnaissance** » seront autorisés à circuler dans le parc assistance ; ainsi qu'**un camping-car par équipage**.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Mezidon Vallée d'Auge représente un parcours de 82 kms.

Il est divisé en 3 étapes et 6 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 12 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1/3/5 « Le Laizon »** : 5,300 kms
- **ES 2/4/6 « La Viette »** : 6,700 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **samedi 17 mai de 09h00 à 18h30**



ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Classement général :

- 1^{er} : 330 €
- 2^{ème} : 280 €
- 3^{ème} : 230 €
- 4^{ème} : 180 €
- 5^{ème} : 130 €

Classement équipage exclusivement féminin :

- 1^{ère} : 200 € à compter de 3 partantes ou 50% si moins de 3 partantes

Classement par classe :

- 1^{er} de 1 à 5 partants : 330 €
- 2^{ème} de 6 à 9 partants : 165 €
- 3^{ème} de 10 à 14 partants : 90 €
- 4^{ème} de 15 partants et plus : 70 €

Dans les classes, si moins de 3 partants alors 50% des prix seront remis.

Les récompenses seront envoyées par chèque, par voie postale dans la semaine suivant le rallye.

